

---

Q

QUESTIONS

RÉPONSES

R

# FONDATION DE L'AP-HP POUR LA RECHERCHE

Guide pratique  
à l'attention des équipes de recherche

# Quelle est la vocation de la Fondation ?

---

## À quoi sert-elle ?

*1. Fondation hospitalière créée par l'AP-HP, dont les statuts ont été approuvés par décret, publié le 13 mai 2015*

- La vocation de la Fondation<sup>1</sup> est de soutenir la recherche à l'AP-HP

Elle ne peut pas intervenir dans les domaines du soin ou de la formation, mais peut, dans une certaine mesure, soutenir des projets s'ils sont articulés à la recherche

Les projets de recherche impliquant les partenaires de l'AP-HP (Inserm, universités, etc.) sont parfaitement éligibles

## Comment ?

- En finançant des projets de recherche
- En gérant des comptes dédiés aux équipes de recherche ou aux services
- En participant à la recherche clinique à promotion industrielle en tant que structure tierce
- En contribuant à fédérer la communauté de recherche de l'AP-HP

## Les chiffres clés

*(janvier 2020)*

- 20 millions d'euros collectés
- 43 salariés
- 200 équipes ou projets de recherche accompagnés
- 100% des équipes recommandent la Fondation

# Guide Pratique à l'attention des équipes de recherche

1

Fondation, DRCI, URC, directions  
Recherche des GH, qui fait quoi ? \_\_\_\_\_ 5

2

J'ai un projet mais pas d'argent ;  
comment la Fondation peut-elle  
m'aider ? \_\_\_\_\_ 6

3

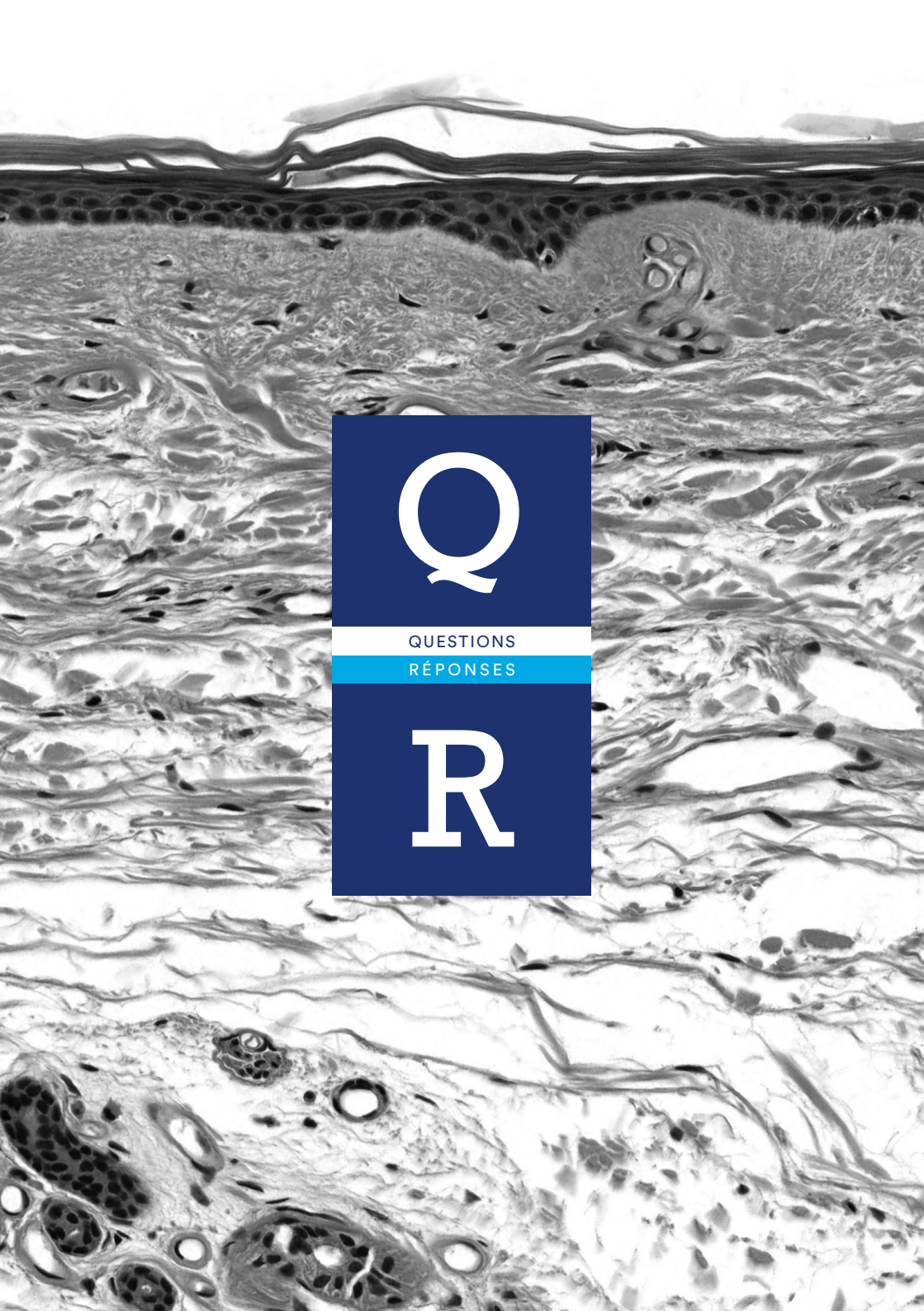
Qu'est-ce que la Fondation apporte  
de plus que mon association  
de service ? \_\_\_\_\_ 7

4

La Fondation peut-elle recruter  
des personnels pour des projets,  
en CDD et en CDI ? \_\_\_\_\_ 8

5

À combien s'élèvent les frais  
de gestion ? \_\_\_\_\_ 9



Q

QUESTIONS  
RÉPONSES

R

Fondation, DRCI, URC, directions Recherche des GH, qui fait quoi ?

Deux principes :

- la Fondation collecte ou gère pour vous des fonds issus du secteur privé (particuliers, entreprises, associations, fondations...)
- la Fondation apporte une expertise en marketing, pour rendre vos projets attractifs pour des donateurs, et en gestion des fonds privés

En savoir plus :

***Notre expertise : collecter et gérer des dons issus du secteur privé***

- › Un promoteur industriel me sollicite pour une recherche clinique, qui m'accompagne dans la contractualisation ?  
La DRCI à travers le Guichet Unique des promoteurs externes.
- › J'ai besoin de recruter quelqu'un pour mon projet de recherche, qui peut me renseigner ?  
La direction recherche du GH.
- › J'ai besoin d'aide méthodologique sur mon projet, qui est expert ?  
L'URC.
- › Un patient, une fondation, un industriel me proposent de faire un don pour mes recherches, qui puis-je contacter ?  
La Fondation de l'AP-HP pour la Recherche.
- › Qui prend la promotion quand mon projet est soutenu par la Fondation et ses mécènes ?  
L'AP-HP.

J'ai un projet mais pas d'argent, comment la Fondation peut-elle m'aider ?

L'équipe de la Fondation vous accompagne dans la recherche de mécènes pour votre projet ainsi que dans votre démarche de collecte.  
Parlons-en de vive voix !

En savoir plus :

*La Fondation a collecté plus de dix millions d'euros (juin 2018)*

- ▶ Fundraising : solliciter des mécènes n'est pas toujours facile. Qui contacter, comment ? Quel intérêt mettre en avant pour le mécène ? Peut-il flécher son don, communiquer sur son soutien, défiscaliser ? Répondre à ces questions demande du temps et la connaissance du fundraising. La Fondation peut vous accompagner, en fonction de sa disponibilité. Les dons ont déjà représenté plus de dix millions d'euros, essentiellement fléchés vers des projets spécifiques ou des équipes, alors soyez confiants !
- ▶ Les outils pour collecter des dons : la Fondation met à disposition de tous les services qui le souhaitent, différents outils pour faire connaître son action, notamment auprès des patients et de leur entourage :
  - des affiches
  - des dépliants et bulletins de dons permettant de flécher les dons vers les services et de recevoir toute forme de dons (chèque, virements internationaux, etc.)
  - un formulaire de don en ligne sécurisé.

Notre responsable des relations donateurs peut venir présenter ces outils à l'ensemble de vos équipes et répondre à toutes vos questions. Contactez-la !

Qu'est-ce que la Fondation apporte de plus que mon association de service ?

Comme les associations de service, la Fondation est une structure de droit privé, qui peut gérer avec souplesse et réactivité des fonds dédiés à des services ou des projets, uniquement dans le domaine de la recherche.

En savoir plus :

*Vous décidez, nous gérons !*

- La Fondation peut créer pour chaque service ou équipe qui le souhaite un compte, nommé « Fonds recherche », destiné à recevoir les recettes issues du secteur privé (dons, activités d'expertise...).

Les dépenses sont validées par un référent (p.ex. le chef de service) puis réalisées par la Fondation. La Fondation n'est pas soumise aux marchés de l'AP-HP. Billets d'avion, inscriptions aux congrès ou à des formations, ordinateurs, consommables, matériel de recherche, traductions d'articles... Nous pouvons réaliser toutes ces dépenses en respectant 3 principes :

  - vous faciliter la vie (réactivité et souplesse :
  - de 10 jours si vous faites l'avance de vos frais de déplacement),
  - en se limitant aux dépenses de recherche,
  - en adoptant une gestion transparente.
- Alors quoi de plus que la majorité des 300 associations de services autour de l'AP-HP ?

La transparence d'une fondation avec des comptes certifiés par un commissaire au compte, la sécurité juridique, la visibilité de toute l'AP-HP, la coordination avec les directions des GH, une équipe qui gère pour vous.

La Fondation peut-elle recruter des personnels pour des projets, en CDD et en CDI ?

Bien sûr ! La Fondation peut recruter des personnels (chefs de projet, data managers, ARC / TEC...) selon les règles du code du travail : CDD (max. 18 mois) ou CDI. Le reste est une question de budget.

En savoir plus :

*En juin 2018, 36 personnels de recherche sont salariés de la Fondation dont des ARC, des TEC, des ingénieurs de recherche clinique, etc.*

Deux situations très différentes se présentent le plus souvent :

- Le recrutement d'une personne pour un projet financé par des fonds privés : dans ce cas, si le financement du projet est assuré, une étude est menée au cas par cas pour trouver la meilleure solution et l'employeur le plus pertinent, selon vos besoins : le GH, la DRCI ou la Fondation. La Fondation n'est pas soumise à la grille salariale de l'AP-HP, ce qui permet plus de souplesse pour recruter des profils ou expertises particuliers. Pour connaître les critères généraux de recrutement (CDD ou CDI), contactez-nous.

- La reprise d'un personnel en CDI salarié d'une association : suite à la publication du décret sur la recherche clinique à promotion industrielle (16/11/2016), les recettes des associations non labellisées par l'AP-HP qui emploient des personnels travaillant sur ce type d'études cliniques vont s'éteindre progressivement. La Fondation et les GH peuvent être sollicités pour trouver des solutions pour garder ces personnels formés, impliqués et qui sont actuellement en CDI.



À combien s'élèvent les frais de gestion ?

La Fondation prélève 8 % de frais de gestion sur tous les financements entrants (dons, recettes de prestations, etc.). C'est tout.

En savoir plus :

**Notre engagement : vous simplifier la vie**

- ▶ Une fois le financement reçu par la Fondation et le prélèvement de 8 % réalisé, les fonds restants sont intégralement affectés à votre projet ou votre Fond Recherche.
- ▶ Ces frais couvrent les charges de fonctionnement de la Fondation, les frais de communication, d'appel à la générosité du public, etc.
- ▶ Rien d'autre n'est facturé. À la question de savoir si 8 % représentent peu ou beaucoup, la seule réponse possible est : si pour les mêmes services (réactivité, souplesse, transparence, sérénité, coordination avec les GH...), vous trouvez un autre gestionnaire de vos fonds de recherche moins cher, vous êtes libres de travailler avec lui. Mais comparez bien !

# Conseil d'Administration

*La Fondation est notre nouvel outil au service de la recherche de l'AP-HP, pour combiner la collecte de fonds, une gestion souple et réactive, la sécurité et la transparence.*

*Martin Hirsch, président*

## REPRÉSENTANTS DE L'AP-HP

**Martin Hirsch**  
Directeur général  
de l'AP-HP – **président**

**Pr Gabriel Steg**  
Vice-président du  
Directoire de l'AP-HP  
chargé de la recherche –  
**vice-président**

**Pr Rémi Salomon**  
Président de la Commission  
médicale d'établissement  
de l'AP-HP

**Florence Favrel-Feuillade**  
Directrice de la Délégation de  
la recherche clinique et de  
l'innovation de l'AP-HP

**Anne Costa**  
Directrice des Hôpitaux  
universitaires Paris  
île-de-France Ouest

**Pr Bertrand Guidet**  
Président de la Commission  
médicale d'établissement  
locale des Hôpitaux  
universitaires de l'Est Parisien

## LES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

**Pr Yves Lévy**  
Président directeur  
général de l'Inserm

**Anne Roumanoff**  
Comédienne, humoriste

**Christian Blanckaert**  
Ancien Directeur général  
d'Hermès International

**Pr Joël Ménard**  
Professeur émérite  
de médecine

**Catherine Vialle,**  
Membre du Haut Conseil  
à la Vie Associative

# Conseil Scientifique

*Notre rôle est à la fois de veiller à la bonne coordination entre la politique de recherche de l'AP-HP et celle de la Fondation, et d'aider à l'émergence de thématiques d'avenir.*

*Pr Jean-François Delfraissy,  
président*

**Pr Jean-François Delfraissy**  
Chef du service de médecine Interne et immunologie clinique à l'hôpital Bicêtre, président du comité consultatif national d'éthique - **président**

**Dr Mehdi Benchoufi**  
Chef de clinique assistant de santé publique, Centre d'Epidémiologie Clinique à l'hôpital Hôtel-Dieu

**Pr Catherine Boileau**  
Responsable du département de génétique à l'hôpital Bichat

**Dominique Costagliola**  
Directrice de l'Institut Pierre Louis d'épidémiologie et de santé publique (Sorbonne Universités, INSERM, UPMC)

**Pr Patrice Debré**  
Laboratoire d'immunologie cellulaire et tissulaire à la Pitié-Salpêtrière

**Bénédicte Lombart**  
Cadre de santé, docteur en philosophie pratique et éthique hospitalière, Coordinatrice paramédicale recherche en soins des Hôpitaux Universitaires de l'Est Parisien

**Pr Stéphane Oudard**  
Chef du service Oncologie médicale à l'hôpital européen Georges-Pompidou

**Pr Thomas Papo**  
Chef du service de médecine interne de l'hôpital Bichat

**Pr Marie-Paule Vasquez**  
Chef du service de chirurgie maxillo-faciale et plastique de l'hôpital Necker – Enfants Malades



Nous contacter :

**Rodolphe GOUIN**

Directeur  
01 40 27 38 67

**Stéphane PILATE**

Responsable  
des affaires générales  
01 40 27 38 66

**Sophie LE MAIRE**

Responsable  
des relations donateurs  
01 40 27 38 22



[direction.fondation-aphp@aphp.fr](mailto:direction.fondation-aphp@aphp.fr)

3 avenue Victoria  
75184 PARIS Cedex 04

ASSISTANCE  HÔPITAUX  
PUBLIQUE DE PARIS

FONDATION POUR LA RECHERCHE